

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N ° II-3761

présenté par

M. Echaniz, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Baumel, M. Benbrahim, M. Bouloux,  
M. Philippe Brun, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel,  
Mme Pirès Beaune, M. Potier, Mme Rossi, Mme Thomin, Mme Runel, Mme Allemand,  
M. Aviragnet, M. Barusseau, Mme Bellay, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophe,  
M. Courbon, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Dufau,  
M. Eskenazi, M. Faure, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got,  
M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey,  
Mme Céline Hervieu, M. Hollande, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi,  
M. Leseul, M. Pena, Mme Pic, M. Pribetich, M. Proença, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau,  
M. Roussel, Mme Récalde, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother,  
Mme Thiébault-Martinez, M. Vallaud, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes  
et apparentés

-----

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

| <b>Programmes</b>   | +           | -           | <i>(en euros)</i> |
|---|-------------|-------------|-------------------|
| Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables | 0           | 0           | 0                 |
| Aide à l'accès au logement  | 0           | 100 000 000 | 100 000 000       |
| Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat                           | 100 000 000 | 0           | 0                 |
| Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire         | 0           | 0           | 0                 |
| Politique de la ville   | 0           | 0           | 0                 |
| Interventions territoriales de l'État   | 0           | 0           | 0                 |
| <b>TOTAUX</b>   | 100 000 000 | 100 000 000 | 100 000 000       |
| <b>SOLDE</b>  | 0           | 0           | 0                 |

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés vise à financer une prime « bas carbone » de 20 000 euros par foyer, pour les familles les plus modestes en parcours d'accession sociale à la propriété.

Aujourd'hui l'écart de prix entre une construction traditionnelle et une construction respectant la réglementation environnementale RE2020 est de l'ordre de 15 %. Cet amendement répond à la nécessité d'encourager l'utilisation de matériaux de l'écoconstruction et le bilan bas carbone des constructions neuves pour les ménages modestes en accession sociale à la propriété.

Cette prime pourrait ainsi bénéficier à 5 000 logements neufs en accession sociale par an, pendant cinq ans.

En outre, cette aide, plus pertinente qu'une baisse de TVA dont l'effectivité sur la baisse des prix peut être aléatoire, pourrait encourager la structuration d'une filière de matériaux d'écoconstruction, et, à terme, faire baisser leur coût.

Cet amendement propose ainsi d'augmenter de 100 millions d'euros (en AE et en CP) l'action 02 du programme 135 par la minoration à due concurrence de ceux de l'action 01 du programme 109.